

## Séance ordinaire du 28 septembre 2017

L'an deux mil dix sept, le 28 septembre à 20h10, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bruno Fontaine, Maire.

**Présents** : Mmes Demez, Briard et Troadec, MM. Guennoc, Le Gaillard, Lecollinet, Lemeur et Rouinsard.

**Absents représentés** : Mme Gourgan, pouvoir à M. Fontaine, Mme Menet, pouvoir à M. Guennoc.

**Secrétaire de séance** : M. Le Gaillard

Convocation du 21 septembre 2017

-----

### Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 8 juin 2017
- 2- Coût de fonctionnement par élève/écoles privées, année civile 2017
- 3- Adhésion au contrat d'entretien pour l'éclairage public avec le SDE
- 4- Choix de l'entreprise pour la réalisation de l'assainissement des ateliers municipaux
- 5- Présentation du SCOT par M. Douhet, responsable du SCOT au Pays
- 6- Contribution au Fonds solidarité logement (FSL) auprès du Département
- 7- Adhésion de nouvelles communes au syndicat des Frémur
- 8- PA des Landes acte administratif de cession à la CCCE
- 9- Projet liaisons douces
- 10- Point sur la salle associative
- 11- Bibliothèque – Convention et mobilier
- 12- Remboursement M. Guennoc / avance frais
- 13- Questions diverses

### **Présentation du SCOT par M. Douhet, responsable du SCOT au Pays de St Malo.**

Outil de planification du territoire à l'échelle des communautés du pays de St Malo (73 communes), le Schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui assure la cohérence entre les Plans locaux d'urbanisme. Il vise à un équilibre entre les différentes politiques publiques (habitat, aménagement, transports, ...), à anticiper l'accueil démographique, la production d'un habitat adapté, la préservation des espaces agricoles et naturels. Il a aussi pour objectif d'anticiper le développement économique (commerces...), les besoins en équipements structurants et la maîtrise des consommations énergétiques. Le prochain PLU de Trémereuc devra s'adapter à ces préconisations pour les futures constructions de logements, dont des logements sociaux, et leur compatibilité avec les équipements, les projets de mobilité... Le projet présenté a été arrêté en mars 2016, sera approuvé en décembre prochain et valide jusqu'à 2030.

### **Objet : approbation CR du 8 juin 2017**

Le compte-rendu de conseil du 8 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2017 035 Subvention à l'Ecole St Pierre de Pleurtuit : coût de fonctionnement par élève**

Une convention a été signée avec l'OGEC de l'école St Pierre à Pleurtuit, par laquelle la commune de Trémereuc s'engage à participer aux frais de fonctionnement au prorata du nombre d'élèves de la commune (11 élèves en maternelle, 24 élèves en primaire).

Pour l'année civile 2017, le coût par enfant en maternelle s'élève à 993,90 € et celui par enfant en primaire s'élève à 267,52 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le coût du forfait par élève.

**2017 036 Subvention à l'Ecole Ste Anne à La Richardais : coût de fonctionnement par élève**

La commune de Trémereuc participe aux frais de fonctionnement d'une élève de la commune qui est scolarisée pour l'année scolaire 2016-2017 à l'école privée Sainte Anne à la Richardais.

Le forfait moyen par enfant dans le primaire pour cette année scolaire est fixé à 374,08 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le coût du forfait par enfant.

**2017 037 Subvention à l'Ecole St Joseph de Pleslin-Trigavou : coût de fonctionnement par élève**

La commune de Trémereuc participe aux frais de fonctionnement de quatre élèves de la commune scolarisés pour l'année scolaire 2016-2017 à l'école privée Saint-Joseph de Pleslin-Trigavou. Le forfait communal par enfant pour cet établissement est de 514 €.

Discussion :

Les élus s'étonnent de la disparité des montants par élève dans ces trois écoles privées et s'interrogent aussi sur la différence des coûts par rapport aux écoles publiques. Il est convenu qu'une explication leur sera donnée lors du prochain conseil.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le coût du forfait par enfant.

**2017 038 Adhésion au contrat d'entretien pour l'éclairage public avec le SDE 22**

La commune souhaiterait confier au Syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor les prestations de maintenance de ses installations d'éclairage public. M. le maire indique que seules trois communes du département ne sont pas adhérentes.

Sur la base du règlement 2016, pour une visite d'entretien annuelle et l'ensemble des interventions de dépannage, le forfait annuel pour la commune serait de 2325 € (155 foyers x 15 €), quel que soit le nombre d'interventions réalisées.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du cahier des charges de maintenance des réseaux d'éclairage public, afin répondre aux besoins de la commune et en complément de la compétence « électricité » déjà transférée, accepte à l'unanimité de confier au Syndicat départemental d'énergie la compétence optionnelle « Maintenance des installations d'éclairage public ».

**2017 039 Choix de l'entreprise pour la réalisation de l'assainissement des ateliers municipaux**

M. Lemeur informe avoir consulté trois entreprises pour l'assainissement nécessaire du hangar communal. Les trois devis proposés sont les suivants :

Nom de l'entreprise	Ville	Prix HT
BCBP	Plouër sur Rance	6307,01 €
OBER MAT	Plouër sur Rance	6804,85 €
CHAUVEAU	Saint Jacut de la mer	8007 €

M. Lemeur propose de retenir l'entreprise BCBP, la moins disante et qui propose en outre un raccord de pompe.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### ***2017 040 Contribution au Fonds solidarité logement auprès du Département des Côtes d'Armor***

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL), sous la responsabilité du Conseil départemental depuis 2004, apporte aux personnes en difficulté des aides pour accéder à un logement locatif ou s'y maintenir. Il permet aussi la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social lié au logement. L'assemblée départementale a validé un budget de plus de 3 M€ au BP 2017 pour la prise en charge de ces aides sur l'ensemble du territoire.

Le Département sollicite à nouveau les communes pour contribuer à ce Fonds, sur une base de 0.50 € par habitant, comme prévu dans les contrats de territoire signés en 2016.

Pour notre commune, cette subvention s'élève à 365 €, pour une population de 730 habitants.

Mme Briard développe les nouvelles modalités d'attribution ainsi que le public concerné par ces aides.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le versement de 365 € de la commune pour le FSL auprès du Conseil départemental pour l'année 2017.

#### ***2017 041 Modifications statutaires du Syndicat mixte d'adduction en eau potable des FREMUR – Adhésion de nouvelles communes***

Lors de son assemblée du 30 juin 2017, le Comité syndical du Syndicat mixte d'adduction en eau potable des FREMUR a accepté les demandes d'adhésion des communes de Corseul, Landébia, Matignon, Plancoët, Pléven et Saint Cast le Guildo au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code général des collectivités territoriales, l'adhésion d'une nouvelle collectivité est subordonnée à l'accord préalable des collectivités membres pour procéder à une modification des statuts.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour l'adhésion de nouvelles communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, au Syndicat mixte d'adduction en eau potable des FREMUR.

#### ***2017 042 Parc d'activité des Landes: acte administratif de cession à la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude***

Afin d'économiser les honoraires de notaire, il a été établi un acte administratif pour acter le transfert des parcelles du parc d'activités des Landes à la CCCE.

La commune avait reçu les biens de la CC RANCE FREMUR au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le transfert direct de la CC RANCE FREMUR à la CCCE ne pouvant pas légalement se faire.

Après délibération de la CCCE et de la commune, l'acte sera signé et transmis aux services fiscaux pour enregistrement.

Il convient d'effectuer la décision modificative suivante en section d'investissement :

D 2111 160 000      C 1641      160 000

D 1641160 000      C 024      160 000

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer cet acte administratif de cession et à passer les écritures d'ordre en section d'investissement.

### **2017 043 *Projet Liaisons douces***

M. le maire rappelle la réflexion menée depuis le début de l'année 2017 pour favoriser les déplacements doux sur le territoire communal.

L'Agence d'appui aux collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) a été sollicitée pour une assistance technique et administrative, en particulier dans le domaine de la commande publique. Plusieurs réunions de la commission d'élus en charge du projet ont eu lieu pour déterminer le programme à mettre en œuvre, l'aire d'étude, un budget prévisionnel, et l'échéancier d'études et de travaux.

Pour mener à bien ces études, il est nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre qui sera chargé d'une mission complète, depuis les études préliminaires, notamment de diagnostic, jusqu'à la réception des travaux de chaque tranche qui sera lancée ainsi que le relevé topographique de la zone d'étude définie. Un diagnostic de mobilité concernant les deux roues cyclistes et les piétons sur l'ensemble du territoire de la commune, déplacements utilitaires, sera la première tâche demandée au maître d'œuvre.

La seconde phase d'études du maître d'œuvre consistera à produire différents scénarios et esquisses, avant la présentation d'avant-projets pour favoriser les déplacements utilitaires des piétons, sur une aire d'étude définie par les membres de la commission, qui comprend les voies suivantes : 1) route de la Rogerais 2) route du Villou 3) route du bocage 4) rue de Dinan la Ville Aubé 5) Tréhaut liaison voie verte 6) rue du Doué

Il s'agit principalement de liaisons entre les hameaux et le centre-bourg. Le cœur du bourg fera l'objet à terme d'une réflexion concernant la mise en œuvre d'aménagements urbains adaptés avec un plan de circulation apaisée qui reste à étudier.

Les travaux pourront être réalisés en plusieurs tranches, une tranche ferme dans un premier temps, et, plusieurs tranches optionnelles les années suivantes, selon les estimations des travaux et les prévisions de recettes.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le programme d'aménagement de liaisons douces tel que présenté, notamment un diagnostic global à l'échelle du territoire, et des études pour favoriser les déplacements utilitaires des piétons sur plusieurs rues reliant les villages au centre-bourg.
- autorise le Maire à lancer la consultation pour recruter un maître d'œuvre avant la fin d'année 2017.
- donne pouvoir à M. le Maire de signer tout acte engageant les études et les travaux du projet d'aménagement de liaisons douces
- autorise le Maire à solliciter les subventions pour ce type d'opération auprès des services de l'État, des collectivités territoriales (Région, Département, Intercommunalités) ou autres organismes et partenaires.

### **2017 044 *Bibliothèque : Achat de mobilier***

Suite au déménagement de la bibliothèque et à l'élargissement du public davantage axé sur l'enfance, il convient de renouveler son mobilier.

Deux devis, un de 1841.11 € HT chez DEMCO, pour des bacs à livres, des étagères et autres présentoirs, le deuxième devis pour l'achat de présentoirs à revues et un bac multimedia chez MANUTAN (CAMIF) pour un total de 582 € HT sont proposés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du mobilier de la bibliothèque.

***2017 - 045 Convention pour le concours de la bibliothécaire de Pleslin pour le catalogage de la bibliothèque***

Depuis 2011 il est fait appel, pour des opérations ponctuelles (catalogage des achats annuels par exemple), à la responsable de la bibliothèque de Pleslin Trigavou (Mme Alice Gréal/Hamon). Par délibération du 3 décembre 2015, le conseil municipal a validé la prise en charge par la commune de 25 heures/an effectués par la bibliothécaire de Pleslin jusqu'au 31 octobre 2017.

Il convient de renouveler cet accord avec la commune de Pleslin Trigavou jusqu'au 31 octobre 2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

***2017-046 Convention dans le cadre du réseau de lecture Dinan Agglomération***

Un réseau de lecture a été mis en place par Dinan Agglomération entre quatre communes de l'ex-Communauté de communes de Rance Frémur (Pleslin-Trigavou, Langrolay-syr-Rance, Plouër-sur-Rance et Trémereuc) pour leurs cinq bibliothèques. La Commune de Trémereuc n'appartenant pas à Dinan Agglomération, une partie des dépenses lui sont facturées : licence annuelle d'accès de la bibliothèque au logiciel informatique (Décalog en 2017) – à titre d'information, le montant pour l'année 2017 s'élève à 319.68 € TTC-, achats divers de la bibliothèque (ordinateurs, communication...), coûts d'animation.

Un titre sera envoyé chaque fin d'année par Dinan agglomération à la commune pour la refacturation de ces frais.

Cette convention, établie pour l'année 2017, sera reconduite tacitement les années suivantes sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette convention.

***2017 047 Remboursement de frais de M. Guennoc***

M. Guennoc, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, ayant avancé la somme de 30 euros pour acheter des bons d'achat à la FNAC de Pleurtuit Dinard, le 15 juillet 2017, lors du baptême civil de Marie et Anastasia VIGOT, il est proposé de lui rembourser cette somme par mandat administratif.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce remboursement.

***2017 048 Achat de mobilier pour la salle associative***

M. Fontaine propose au conseil l'achat de mobilier pour la salle associative.

Une commande chez MEFRAN de 20 tables, 60 chaises et le système de rangement, pour une somme de 2895.60 € HT, est nécessaire pour l'ouverture prévue de la nouvelle salle courant novembre.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

**Questions diverses**

***Point sur la salle pour les associations, la bibliothèque et la salle de musculation***

M. Fontaine précise que les travaux sont dans leur phase finale, principalement pour les finitions intérieures. Une rencontre est programmée avec l'association Trémereuc Temps Libre et M. Lemoine pour finaliser les derniers aménagements dans la salle associative.

La date de livraison doit intervenir début novembre.

*Présentation d'un projet de mise en valeur et de présentation au public des bunkers de Trémérec*

M. Guennoc a été sollicité par M. Rabstejnek, président de l'association Bunker Archéo Armor, basée à St Malo, ayant pour thème la recherche historique sur le patrimoine bâti fortifié. Ses membres étudient depuis plusieurs années les bunkers répertoriés sur la commune de Trémérec. Désireux de leur mise en valeur, ils souhaiteraient établir un parcours de ces bunkers pour des visites commentées, lors des journées du patrimoine par exemple, dans de bonnes conditions de sécurité. Des aménagements d'accès et du nettoyage interne seront nécessaires. L'association souhaiterait savoir si la mairie serait intéressée par ce projet et prête à participer à sa réalisation. Le président de l'association propose de venir le présenter prochainement aux conseillers.

Rappel des délibérations prises : n° 2017 035 à 2017 048

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

B. FONTAINE

L. BRIARD

D. DEMEZET

N. GOURGAN abs

X. GUENNOC

P. LE GAILLARD

R. LECOLLINET

R. LEMEUR

I. MENET abs

Ph. ROUINSARD

N. TROADEC